

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que l'ancienne ferme sise 46, rue de Wormeldange à Rodenbourg se caractérisent comme suit :

L'ensemble sis 46, rue de Wormeldange est une des premières constructions de la localité de Rodenbourg, en venant d'Olingen, et forme ainsi au niveau urbanistique une entrée/sortie au village. Il s'agit d'une ferme en L, composée par une maison d'habitation et des bâtiments d'exploitation abritant des annexes agricoles et un atelier (GEN/TYP). La maison est implantée en parallèle et en recul par rapport à la rue, formant une place/cour devant l'ensemble. Cette cour est fermée sur le côté gauche par un corps de bâtiment implanté en retour d'équerre.

La maison d'habitation qui a été érigée dans les années 1870<sup>1</sup> s'élève sur deux niveaux et sa façade principale se divise de manière régulière en trois travées d'ouvertures. L'entrée est située au centre et la porte en bois au décor historiciste semble être d'origine. Les encadrements des baies sont rectangulaires, simples, avec des chanfreins, tous des éléments caractéristiques de l'architecture de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le volume en soi de l'immeuble qui est couvert par une toiture à croupettes et la composition architecturale qui est équilibrée et bien proportionnée, sont également typiques pour cette période de construction (AUT / PDR). Le pignon droit est aveugle et la façade postérieure présente la rigueur et simplicité que la façade principale. A l'arrière des constructions plus basses ont été ajoutées au corps de bâtiments principaux dans les années 1930<sup>2</sup>.

L'atelier, construit dans les années 1930<sup>3</sup>, est couvert par une toiture à deux pans et d'un appentis avec des tuiles rouges, commun pour la région. Il présente des grandes ouvertures typiques pour ce genre d'immeuble, à savoir des fenêtres avec châssis et des divisions assez fines en métal (GEN/AUT/IAE).

L'annexe adossée à gauche à la maison présente également une toiture à deux pans couverte de tuiles rouges. Ses ouvertures sont typiques pour ce genre de bâtiment et répondent aux respectives fonctions des différents locaux situés derrière la façade.

L'ensemble est un témoin de l'histoire locale de la localité de Rodenbourg, qui a déjà perdu un grand nombre de son patrimoine bâti. Il s'agit d'un exemplaire authentique de l'architecture traditionnelle (rurale), qui par son implantation remplit en outre une fonction pour la composition urbanistique. Ainsi, l'immeuble présente d'un point de vue historique, artistique et esthétique un intérêt public à être conservé.

---

<sup>1</sup> Selon le certificat de provenance et les cases croquis de l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

<sup>2</sup> idem.

<sup>3</sup> idem.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), histoire industrielle, artisanale, économique ou scientifique (IAE).

**La COSIMO émet avec 10 voix pour un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'ancienne ferme sise 46, rue de Wormeldange à Rodenbourg (nos cadastraux 255/1534, 255/1535, 255/1536 et 255/1537). 1 membre s'exprime en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux. Un accès aux l'immeubles fut à ce jour non autorisé au SSMN.**

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Anne Greiveldinger, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Claude Schuman.

Luxembourg, le 17 mars 2021